



ISSN en cours

Directeur de publication : Aurélien LEMOINE, Président.
Conception et réalisation : Marylène Gouët / secrétaire

Édito

Madame, Monsieur,

La période qui vient de se terminer nous confirme que nous devons encore renouveler notre réseau dans les secteurs fuyards. Les fuites représentent encore plus de 25% de la production. Ces réseaux sont de plus en plus onéreux et sont la principale cause des hausses de tarifs que vous subissez.

De plus, nous avons dû changer les deux pompes des forages cette année, ce dont nous nous serions bien passés (20 000€)

Il reste malgré cela des points positifs : nous n'avons pas subi de baisse importante de la nappe et la qualité de l'eau est très bonne.

Le Président
Aurélien Lemoine

Fuites

Une consommation normale annuelle pour **UNE** personne en résidence principale est de l'ordre de 30 à 36 m³, (2,5 à 3 m³ par mois et par personne).

Pour déceler une fuite, il vous faut regarder les chiffres des litres en rouge à droite sur votre compteur. Les chiffres noirs sont ceux des m³ qui sont relevés chaque année et sur lesquels portent vos factures.

M³ (noir & blanc) litres (rouge & blanc)



Le compteur

Un compteur est sensible au gel. Pensez à le protéger pendant l'hiver. Le changement d'un compteur gelé est à la charge de l'abonné.



Lettre d'information 2023/2024

Site internet :

siaep-pezou-loir-reveillon.fr

Le SIAEP s'est doté d'un site Internet pour mieux vous informer.

Il est couplé avec l'application **LOCALITI** que vous pouvez télécharger gratuitement sur votre smartphone ou tablette.

Toutes les actualités et alertes mises en ligne font l'objet d'une notification sur l'application.



Contact

Quel que soit votre problème, votre unique interlocuteur est le

SIAEP DE PEZOU LOIR REVEILLON

1, rue du Perche - 41100 PEZOU

☎ : 02.54.23.17.47 - ✉ : siaep@mairiepezou.fr

ou le formulaire contact du site internet : siaep-pezou-loir-reveillon.fr

En cas d'urgence sur votre compteur pendant le week-end : 0 977 401 129

Préciser lors de votre appel que vous dépendez du SIAEP Pezou Loir Réveillon

Travaux 2023/2024

Près de **400** compteurs de + de 15 ans ont été remplacés par des compteurs en radio relève pour fiabiliser le comptage et faciliter la relève.

Plusieurs secteurs ont fait l'objet de travaux : la Thibaudière, dans une opération combinée avec la commune de Pezou et le Sidelc, entre Pezou et Lisle, en prévision de la création de la voie d'écomobilité de la CPHV, et rue de Paris, en remplacement d'un secteur fuyard (10% des pertes annuelles).

En 2024/2025, il est prévu de reprendre les derniers secteurs fuyards du schéma directeur, sur Chichery et les Hauts de Lignières.

Tarifs

du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Produits	Tarifs 2023/2024
Participation pour frais fixes	100 €/an
Tarif du m ³ de l'eau (quelle que soit la quantité d'eau consommée)	1,85 €/m ³
Intervention Suez pour fermeture et ouverture de branchement à la demande d'un abonné	100,00 €
Pénalités pour non communication du relevé 2 années consécutives	300,00 €
Pénalité pour modification ou détérioration du système de comptage	1 200,00 €

Aux tarifs votés par le conseil syndical, il faut ajouter la redevance pollution (0,30€/m³) et la redevance prélèvement (0,05€/m³), reversées à l'Agence de l'Eau et dont le montant est fixé par l'État.

À partir de votre facture de l'année précédente émise en septembre

Si votre facture était supérieure à 334€	Si votre facture était comprise entre 134€ et 334 €	Si votre facture était inférieure à 134€
En janvier vous recevrez un acompte basé sur 30% des frais fixes et de la consommation	En mars vous recevrez un acompte basé sur 30% des frais fixes et de la consommation	Vous ne recevrez pas d'acompte
En mai vous recevrez un acompte basé sur 30% des frais fixes et de la consommation		

En septembre vous recevrez votre facture annuelle, basée sur la relève, diminuée des acomptes versés.

En cas de fuite, vous pouvez demander un écrêtement qui sera étudié en conseil syndical selon les modalités du règlement de service



ZONE DE DISTRIBUTION : PEZOU

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 13 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 257 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																								
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : PEZOU FORAGE F2, PEZOU MONTHENRY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 2089 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SIAEP DE PEZOU-LOIR-REVEILLON ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DE PEZOU-LOIR-REVEILLON »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 12,2 mg/L Valeur maxi : 46 mg/L </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 172 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 12,2 mg/L Valeur maxi : 46 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 172 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																							
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																							
NITRATES	A	Bonne qualité																							
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 12,2 mg/L Valeur maxi : 46 mg/L																							
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																							
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 172 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L																							
FLUOR	A	Très bonne qualité																							
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L																							

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
FLUOR 	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 27/04/2023

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 26,6 °f Valeur maxi : 29,4 °f

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.